

LIVRET D'ACCUEIL

STAGIAIRES



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne

PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 82

Les grands thèmes de formations développés :

- Formation à la sécurité sanitaire des aliments et nutrition
- Formation à la maîtrise du risque légionelle
- Formation sur l'hygiène des locaux

Professionalisme des formateurs :

Une équipe de formateurs à votre service, experts dans leur domaine d'intervention.

Réactivité, flexibilité et disponibilité dans la programmation de vos formations :

- Un service client à votre écoute pour vous permettre de trouver rapidement la formation dont vous avez besoin
- Une offre de stage inter-entreprises à découvrir sur notre site Internet.
- Des stages dans vos locaux à des dates fixées selon vos possibilités et avec une organisation qui vous convient.

Satisfaction client

- Des installations pédagogiques et des matériels adaptés pour les formations techniques dans nos locaux
- Une enquête de satisfaction pour chaque formation.
- Des actions correctives mises en place pour répondre aux améliorations proposées par les stagiaires.

Nos références clients dans le métier de la formation et du conseil

- Restaurations collectives et commerciales
- Artisans des métiers de bouche,
- Collectivités mairies, communauté de communes,
- Universités,
- Industries agro-alimentaires,
- Grandes et moyennes surfaces,
- Etablissements de santé, Etablissements sociaux....

Notre site de formation :

Nos formateurs vous accueillent dans des salles mises à votre disposition sur le site de Montauban ou dans une salle à proximité de nos locaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Handicap : Modalités d'accès

Toutes les salles de formation ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le Responsable Sécurité et Prévention de risques , **Isabelle Pujol**, a été nommée référent handicap.

Ses missions : informer, conseiller, et mettre en place des moyens de compensation pour l'accès à la formation.

Nos engagements :

- Détecter les besoins du stagiaire
- Écouter, dialoguer et adapter avec les formateurs, structures médico-sociales et structures spécialisées dans le champ du handicap pour accueillir ou réorienter le stagiaire

Santé et Médicaments

Le laboratoire ne possède pas d'infirmerie.
Le personnel n'est pas habilité à donner de médicament.

Plusieurs membres du personnel sont habilités SST (Sauveteurs Secouristes du Travail),
et se recyclent régulièrement.

Il est demandé à tous les stagiaires d'informer le formateur en cas de problèmes de
santé afin de pouvoir adapter la formation en fonction.

Règles de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur.

L'accès à la salle de formation est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance du formateur uniquement.

DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Nombre de participants

Le nombre de stagiaires par session est compris entre 3 et 12 participants maximum suivant la thématique abordée et le lieu d'accueil.

Lieu de formation

Le Laboratoire met à disposition une salle de formation. Selon les besoins, les salles sont équipées d'un vidéo-projecteur, de postes informatiques avec accès à internet, tableau blanc, paper-board, tables et chaises...

Accueil des stagiaires

Les horaires d'accueil des stagiaires ainsi que l'adresse exacte du lieu de formation sont inscrits sur la convocation envoyée à chacun au moins quinze jours avant la formation.

Supports pédagogiques

Les supports pédagogiques utilisés sont adaptés au thème de la formation.

Un diaporama est systématiquement proposé associé à des mises en situation. Il est complété par de multiples autres supports permettant d'apprécier la bonne compréhension des notions abordées. Parmi les supports possibles, la visualisation de micro-organismes, de vidéos, d'exercices sur papier ou en informatique, de jeux de rôles peuvent être utilisés.

Evaluation des acquis

Un quizz d'évaluation est systématiquement proposé aux stagiaires afin de s'assurer de la bonne compréhension du sujet traité en fin de stage. La correction se fait de manière collective ou individuelle en fin de session et fait l'objet d'une note qui peut être transmise à la demande de l'employeur.

Appréciation de la satisfaction des stagiaires

Un questionnaire de satisfaction réalisé « à chaud » en fin de formation est proposé aux stagiaires. Ce questionnaire permet d'évaluer notre prestation de formation ainsi que l'adéquation avec les besoins exprimés et implicites des stagiaires. Ce questionnaire est ensuite exploité en tenant compte des remarques afin d'améliorer la qualité de nos prestations.

PERSONNES RESSOURCES

FORMATEURS



Murielle LAGARRIGUE

Diététicienne,
Conseillère et formatrice
sécurité alimentaire

Responsable
pédagogique

Maud SAINSARDOS

Conseillère et formatrice
sécurité alimentaire



Isabelle PUJOL

Formatrice en Hygiène
des locaux

Référent handicap

Sarah BIRBES

Conseillère et Formatrice
Sécurité alimentaire



RÈGLEMENT INTERIEUR DES FORMATIONS

Le présent règlement a pour objet de définir les règles générales et permanentes relative à la sécurité et à la discipline lors des formations dispensées au sein du Laboratoire Départemental 82

Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Règles de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur.

L'accès à la salle de formation est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme ainsi que les consignes données par les formateurs doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. .

Article 3 : Boissons alcoolisées et drogues

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues ou produits prohibés dans les locaux
- de participer à une formation sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'ensemble des locaux du laboratoire.

RÈGLEMENT INTERIEUR DES FORMATIONS

Article 5 : Horaires de formation, absences ou retards, abandon en cours de formation

Les horaires de formation sont indiqués dans la convocation de stage. En cas d'absence ou de retard au stage, merci d'en avertir le formateur, ainsi que votre employeur.

Les horaires peuvent être modifiés en accord avec le formateur. Les horaires doivent être respectés. Il est interdit de quitter le stage sans motif. En cas d'abandon pendant le stage, le formateur avertira le plus tôt possible l'employeur et l'attestation de présence sera éditée en tenant compte de la participation partielle.

Article 6 : Tenue vestimentaire

Les stagiaires doivent porter une tenue correcte pour assister à la formation.

Article 7 : Autres règles de sécurité et d'hygiène

Vol : Le Laboratoire Départemental de Tarn-et-Garonne dégage sa responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, de documents ou de vêtements, survenant dans les locaux ou sur les parkings. Néanmoins, il se réserve le droit de déposer plainte afin d'engager une procédure judiciaire.

Comportement : Le stagiaire s'engage à avoir un comportement correct à l'égard du formateur et des autres stagiaires. Tout comportement agressif ou pouvant nuire au bon déroulement de la formation ne sera pas permis. Le stagiaire pourra être invité à quitter les lieux suivant la gravité des faits. L'employeur sera destinataire d'un rapport rapportant les faits dans les plus brefs délais.

Stationnement : parking public à proximité.

Les stagiaires devront s'interdire :

- de dégrader le mobilier ou le matériel mis à leur disposition
- de jeter papiers ou autres objets dans la salle, couloirs, autres. Des poubelles sont à disposition.
- d'introduire dans les locaux toute personne non inscrite à la formation.

Les stagiaires devront respecter les consignes et le matériel de sécurité « incendie ».

Tout accident survenu pendant le temps de formation ou au cours des trajets devra être porté à la connaissance du formateur qui en informera le responsable sécurité et la direction.

Article 8 : Affichage du règlement

Les stagiaires sont informés de ce règlement intérieur avant le début de la session de formation et des modalités d'accès. Il est affiché dans les locaux de la formation.

PLAN D'ACCÈS

En provenance autoroute A20 de Cahors : après la sortie du péage : prendre la rocade direction Toulouse, faire environ 5 kms. Prendre la sortie n°62 : Sortie Montauban Centre, Monclar, Les Chaumes.

Dans les 2 cas, après la sortie de la rocade :

- Prendre direction Montauban Centre faire 300 mètres.
- Arrivé au rond point, prendre la 3ème sortie et suivre les panneaux : Groupama, MSA, Crédit agricole. Tourner directement à droite.

